



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E44770

VALABLE JUSQU'AU 13/10/2027

ÉDITÉ LE

21/08/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/2001

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 22/07/2024  
24 366

Raison sociale : ETANCHE BAT

Sigle : ETANCHE BAT

1 ROUTE DE VILLERS  
60590 ENENCOURT-LEAGE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC 60590 - Enencourt-Léage

Siret : 434 888 574 00069

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 48969500 S 0

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000005489361504

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000005489361504

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 0344088455

Portable : 0675205505

Fax :

Site Internet :

E-mail : contact@etanchebat.fr

Responsabilité légale :

ACE 3E (519 351 993) / CRESCI FINANCES (829 160 050) / BALLTI (890 701 055)

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                            | * Date d'attribution |
|------|----------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 3211 | Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante) Mention RGE | 24/06/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                         | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.